



## **Abeilles: Le Foll se réjouit de l'interdiction de certains pesticides dans l'UE**

FOIX (Ariège) - Le ministre de l'Agriculture, Stéphane Le Foll, a salué lundi l'interdiction pour deux ans sur les cultures de maïs, de colza, de tournesol et de coton de trois pesticides mortels pour les abeilles dans l'Union européenne.

Cette proposition de la Commission (de l'UE) d'un moratoire sur l'ensemble des membres de la famille des néonicotinoïdes est un pas important, s'est-il félicité, en marge d'une réunion annuelle du Conseil national de la montagne, à Foix (Ariège).

On a fait bouger un certain nombre de grands pays, dont l'Allemagne qui a rejoint la position de la France, a également souligné M. Le Foll.

L'Union nationale des apiculteurs français (Unaf) a aussi fait part de sa satisfaction et salué un premier pas pour la protection de l'apiculture. Il est indispensable que cette décision recouvre l'ensemble des cultures, a aussitôt réclamé Olivier Belval, le président de l'Unaf.

M. Le Foll avait interdit, peu après son arrivée au gouvernement en juin dernier, le Cruiser OSR sur le colza. Et il n'avait pas exclu, si l'UE n'avait pas validé ce moratoire, de prononcer d'autres suspensions d'autorisations de mise sur le marché.

Quinze États membres, dont la France, l'Espagne ou l'Allemagne, ont autorisé lundi la Commission européenne à interdire, à compter de décembre et pour deux ans, trois néonicotinoïdes, produits par les groupes allemand Bayer et suisse Syngenta, sur quatre cultures: maïs, colza, tournesol et coton (produit essentiellement en Espagne).

C'est un moratoire à l'échelle de l'Europe, les abeilles n'ont pas de frontières. Il n'y a pas les abeilles de France, il y a les abeilles tout court (...) Il n'y a donc pas, en plus, de distorsion de concurrence. Ça s'applique à l'échelle de toute l'Europe, a déclaré M. Le Foll.

Maintenant, on a un chantier devant nous pour essayer de garantir à la fois la protection d'un certain nombre de productions, de récoltes et de céréales, et définir à partir de ce moratoire les conditions de la protection des abeilles, a-t-il poursuivi.

L'ONG Générations futures, très active dans la lutte contre l'utilisation des pesticides, a salué la décision européenne et a affirmé espérer qu'à terme deux autres néonicotinoïdes dangereux, l'acétamipride et le thialclopride soient interdits.

fal-san-ces/pjl/bw

Syngenta

(©AFP / 29 avril 2013 18h54)